

## **Handicap : Paris s'engage pleinement vers l'accessibilité universelle**

**Anne Hidalgo et son adjoint Bernard Jomier présenteront au prochain Conseil de Paris leurs engagements en faveur de l'accessibilité universelle. Leur objectif : assurer l'égalité réelle entre les Parisiens, qu'ils soient ou non en situation de handicap, d'ici 2022.**

Dans le cadre du 10e anniversaire de la loi pour l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, Anne Hidalgo et son adjoint Bernard Jomier présenteront la semaine prochaine au Conseil de Paris leurs engagements en faveur de l'accessibilité universelle.

Depuis 2001, l'Exécutif parisien a déjà réalisé des efforts considérables. Le budget annuel consacré à ce secteur a plus que triplé, atteignant en 2015 331,5M€. De nombreuses actions en faveur de l'accessibilité ont ainsi pu être financées et mises en œuvre.

« Si Paris s'est pleinement saisie de cette question, les efforts à fournir restent importants. Cette politique ambitieuse en faveur des personnes en situation de handicap doit donc se poursuivre et s'accélérer », souligne Bernard Jomier, adjoint à la Maire de Paris.

Dans le cadre du futur schéma départemental 2017-2022, l'élu annonce une série de mesures complémentaires. Elles visent à faire de Paris une ville exemplaire à l'échelle mondiale, notamment en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

- 1. Grande priorité de ce mandat, les enfants parisiens autistes se verront offrir une solution de prise en charge à proximité de leur domicile.** Encore malheureusement trop déficitaire, la prise en charge des enfants autistes est un chantier prioritaire, les parents ne devant plus être contraints de se tourner vers la Belgique. D'ici 2020, 353 places pour les enfants autistes seront ouvertes, et ce mouvement s'amplifiera davantage. Des logements sociaux situés à côté des établissements spécialisés seront également mis à disposition pour les publics les plus autonomes. Ce travail important s'accompagnera d'initiatives complémentaires : accompagnement des associations, dépistage et prise en charge précoce de l'autisme, développement de véritables alternatives à la scolarisation si nécessaire.

2. **Chaque nouveau projet structurant devra intégrer un volet handicap** comprenant une analyse des besoins des personnes en situation de handicap et qui garantisse l'accessibilité universelle du programme.
3. **Près de 1.800 équipements recevant du public seront aménagés**, dans le cadre d'un Agenda d'accessibilité programmée qui sera présenté d'ici le 1er octobre. Pour avancer rapidement, des solutions innovantes seront proposées. Des expérimentations en voirie seront lancées dès la fin de l'année 2015.
4. **Des ambassadeurs de l'accessibilité vont être créés.** Ils accompagneront au quotidien les personnes en situation de handicap, sensibiliseront les acteurs économiques à la tenue de travaux d'accessibilité, et incarneront la ville inclusive et solidaire que l'Exécutif parisien souhaite construire.
5. **L'accès au droit et à l'information sera garanti** pour les personnes en situation de handicap. A ce titre, l'amélioration des délais de traitement des dossiers à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) figure parmi les priorités. La Ville consacre déjà 52M€ par an à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
6. **La prise en charge des adultes handicapés sera améliorée.** Au-delà des 290 places mises en fonctionnement au titre du schéma en cours, 500 places supplémentaires seront ouvertes à horizon 2020.
7. **Les enfants en situation de handicap seront mieux accompagnés.** Aujourd'hui, 500 enfants sont accueillis en crèche, 7.000 sont scolarisés en milieu ordinaire. Un travail sera mené avec l'Education nationale pour garantir l'attribution des assistants de vie scolaire (AVS) dès la rentrée des enfants.

**Contact presse :** Barbara Atlan / 01.42.76.49.61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)